

**MAIRIE DE MIRIBEL-LANCHÂTRE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil	en exercice	qui ont pris part à la délibération
ONZE	ONZE	Dix

Délibération n° 35-2026

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION POUR LA RHEABILITATION DE 2 APPARTEMENTS DANS LA FERME TERRIER -

L'an deux mil Vingt-six et le 18 JUIN,

A 18 heures 00, sous la Présidence de M. Michel GAUTHIER, Maire de MIRIBEL-LANCHÂTRE, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Convocation du : 16 mars 2026

Étaient présent(e)s : Michel GAUTHIER, Anne DOS-SANTOS ; TEINTURIER Frédérique ; Joëlle ALGOUD ; Stéphane TRESSE, Sophie COLLEAUX ; Claire OZIL ; Stéphane TOUSSAINT ; Estelle CAPAÏ ; François BAILLY

Déport :

Absent(e)s/Excusé(e)s : Yannick JUANICO

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Anne DOS-SANTOS a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

M. le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de rénover la ferme TERRIER que nous venons d'acquérir pour réaliser 2 logements, dans la partie habitable.

Un audit énergétique a été réalisé, l'état initial du logement est classé en catégorie G.

L'ambition de ce projet est d'arriver à un classement en catégorie B.

Une estimation du coup de travaux se monte à 347 906 € HT comprenant l'achat pour 200 000 €. La partie rénovation énergétique se monte à 129 856 € HT, la maîtrise d'œuvre pour un montant de 17 200 € HT et l'audit à 850 € HT

L'objet de cette délibération est de solliciter auprès de la Région AURA une subvention de 25 % du montant qui figure dans le plan de financement

Soit une subvention de 86 976 € €.

Le plan de financement est joint à la présente délibération.

Sur le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte et décide :

- **Autorise** M. le Maire à demander cette subvention à la Région AURA
- **Autorise** M. Le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de la présente décision

10 Voix pour

Fait pour valoir ce que de droit à
MIRIBEL-LANCHÂTRE,
Les jours, Mois, An que ci-dessus.
Le Maire,
Michel GAUTHIER



Certifiée exécutoire après publication et transmission en Préfecture